N° 14 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mardi 14 Janvier 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal : à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Terrible Drame de Jalousie à Tourcoing

Lire bientôt

en feuilleton

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

Sous ce titre sans prétention, l'éminent écrivain a composé un roman de passion aiguë. C'est l'histoire d'une jolie femme qui, abandonnée dès son plus jeune âge, s'est laissé emporter dans le monde luxueux de la haute galanterie et qui, soudainement aimée d'un pur amour qu'elle partage mais dont elle se sait indigne, tente de se régénérer avec une énergie sublime, n'aboutissant hélas qu'à une atroce désillusion qui la tue.

On ne lira pas sans une profonde émotion ces pages si humainement pensées et si délicatement écrites.

Lire plus loin :

— L'anarchie marocaine.

— A Lille, un ouvrier tombe d'un échafaudage et se tue.

— A Calais, un patron de sloop, en chassant en mer, blesse grièvement un matelot ;

L'auto d'un Dunkerquois renverse et blesse un chasseur.

OPINIONS

Pour nos Budgets FUTURS

Nous étions quelques-uns qui arrivions à la Chambre en 1906 avec le ferme dessein de ne pas voter d'impôts nouveaux — tout au moins sans avoir fait d'abord une application sérieuse de la politique d'économies. Mais nous n'avons pas fait d'économies et nous avons continué de voter des impôts nouveaux ; nous en avons voté en 1906, nous en avons voté en 1907, nous en voterons en 1908, et ainsi de suite, jusqu'à quand ? Equilibrer le budget avec des impôts nouveaux, c'est comme de gouverner avec l'état de siège : c'est trop facile ! Chacun en serait capable.

Nous avons une commission du budget formée des hommes les plus compétents, les plus laborieux, qui d'un bout de l'année à l'autre, tournent et retournent la matière fiscale, réunissent autour d'eux toutes les lumières du gouvernement, un ministre pour qui notre histoire financière n'a pas de secrets, qui sait allier les hardiesses nécessaires à une prudence consommée, assisté d'une pléiade de directeurs, dont le moindre serait encore un ministre éminent ; mais toutes ces sûretés prises ensemble ne suffisent pas à nous préserver du fléau des nouveaux impôts — si captieux, si flatteurs, et qui, eux suffisent à tout, qui, à eux seuls, remplaceraient commission, ministre, Parlement, toute science économique et politique !

La commission arrive au terme de son mandat, portant dans ses mains les nouveaux impôts, fruits de ses veilles. La Chambre en moins d'un quart d'heure, renverse le travail consciencieux d'une année, condamne d'un geste de sa main souveraine les projets de taxes sur les eaux minérales, sur les pianos, sur les mirlitons, que sais-je ? Aussitôt remplacés par d'autres impôts, d'un esprit tout contraire aux premiers ! La commission est inépuisable, toujours elle a des impôts dans son sac, on ne repousse les premiers que pour en voir sortir d'autres, par légion. Et le pays a beau multiplier les plus-values dans des proportions inespérées, ce sont des impôts nouveaux qu'il nous faut ! La Chambre en écarte un certain nombre, les ajournant au prochain budget, charmant espoir, pour en adopter d'autres qui ne valent pas mieux. Le Sénat, comme la Chambre, a ses impôts préférés, mais à lui aussi, il en faut à tout prix ! Soyez tranquilles, ceux qu'il a repoussés, après des batailles homériques vous les reverrez l'année suivante, et alors ils les voteront ! Vous aurez ainsi les premiers avec les seconds. Vous ajouterez le rebut des budgets anciens aux nouveautés des budgets récents. Ne fût-ce que pour 20 millions, pour 10 millions, pour 5 millions, impossible de nous en passer, nous ne saurions vivre différemment ! Sur un budget de 4 milliards de francs, sans compter les budgets à côté, la Chambre, le Sénat et le gouvernement réunis ne peuvent pas assurer l'équilibre par le retranchement d'une somme dérisoire, tel le ménage du charbonnier qui préférait en venir aux mains et saccager la noire boutique, plutôt que de retrancher vingt sous sur les dépenses de son année !

Quand enfin, on est au terme de l'exercice budgétaire et que déjà vont sonner les douze coups fatidiques de minuit, on nous fera voter n'importe quoi, le couteau des « douzièmes provisoires » sur la gorge. Même on arrêtera l'aiguille inexorable, comme on le faisait déjà, de mon temps, au Conseil municipal de Paris, pour nous permettre de croire que nous avons voté le budget avant la clôture officielle de l'année légale. N'est-ce pas une superstition bien amusante et n'est-il pas vrai que Copernic et Galilée nous ont laissés « géocentriques » dans les moelles, à peu près comme on l'était à l'époque de Josué, puisque nous arrêtons le temps lui-même en arrêtant la petite mécanique qui en mesure le progrès au cadran législatif ?

La première année de cette législature (neuvième législature de notre ère), je m'étais permis de demander ici même le vote du budget le plus simple, un budget élémentaire, ne contenant que le nécessaire et le suffisant, pas la moindre nouveauté ni réforme, qui nous eût cependant procuré une réforme très précieuse, nous tirant de l'ornière des douzièmes provisoires et de tous les abus y attachés ; et l'année d'après, qui était 1907, nous aurions eu tout le temps d'examiner avec maturité les questions plus compliquées.

Mais il était loin de notre pensée de vouloir boucler, coûte que coûte un budget grossi de dépenses nouvelles, d'impôts nouveaux, et alourdi d'éléments étrangers mal digérés. Dans ces conditions, le profit que l'on a fait à rompre l'enchaînement fatal des douzièmes, se trouve singulièrement amoindri : nous avons créé une autre fatalité, un autre enchaînement, celui des impôts nouveaux qui s'appellent aussi les uns les autres sans fin probable. Je ne croirai à la réforme du budget, cette réforme que nous espérons depuis trente années, et qui nous a tous animés d'une si légitime et si noble passion, je n'y pourrai croire que le jour où elle aura pour base un budget d'économies. Comment voulez-vous que l'accroissement continu des charges publiques puisse être le fondement ou la préface de ce budget réformateur, de ce budget républicain et démocratique que nous avons l'ambition de substituer à ce vieux budget de monarchie et d'empire, tout ébranlé et disjoint par la critique de deux siècles ?

Si la somme des charges augmente sans cesse, le pays se moquera de la réforme budgétaire que vous prétendez lui offrir et des économies spéciales que vous vous glorifiez d'avoir réalisées. Diminuez ses impôts, ou tout au moins ralentez une limite à l'accroissement progressif de ses charges, que les familles, que le travail et le commerce puissent vivre au moins dans l'assurance qu'ils sont au bout de leurs sacrifices et que vous ne leur demanderez pas encore davantage l'année prochaine, vous verrez la vie des affaires reprendre partout avec ardeur.

La nécessité de nouvelles taxes apparaîtrait elle en évidence, il faudrait les examiner à part, les déterminer avec soin et discernement, en faire l'objet d'une loi spéciale qui serait discutée en dehors du budget lui-même ; et non pas les lancer tout d'un coup dans le tourbillon, aux dernières heures d'une session orageuse, les envoyer au Sénat, les ramener à la Chambre sans reprendre haleine, les changer en route, comme des enfants que l'on change au berceau dans les romans, de sorte que l'on ne sait plus quel nom ils portent ni à qui ils appartiennent !

Le nouvel impôt remanié, transformé, devenu parfaitement contraire à celui que l'on s'était décidé à établir, ne passe en définitive que par force et à la ferveur de la fatigue générale, dans les derniers moments fiévreux d'une séance, où la majorité abandonne enfin son vote, non par une résolution de sa volonté libre, mais sous la tyrannie insupportable des circonstances qu'on lui représente comme inéluctables.

Ceci ne ressemble plus à la délibération d'une assemblée éclairée, qui pèse mûrement devant le pays les conséquences de ses votes ; c'est plutôt comme une série de coups d'Etat budgétaires en miniature, où tout se fait par pression, surprise et brusquerie, où la raison, accablée de lassitude et d'énervement, abdique devant la violence d'une situation que l'on s'est créée à soi-même par ses négligences, et qui ne permet plus à la raison de parler ni à la critique d'exercer ses droits nécessaires ! Certes, le pays n'entendait pas ainsi la discussion et le consentement du budget par les représentants du peuple, lorsqu'il a livré tant de batailles et accompli tant de sacrifices pour s'assurer la première des libertés, condition fondamentale de toutes les autres.

Le pis et le plus agaçant, c'est encore que ces impôts nouveaux sont superflus, surérogatoires, et qu'il est impossible de soutenir qu'on ne les aurait pas remplacés avantageusement par une économie équivalente sur des services dispendieux, démodés, et qui ne répondent plus à des intérêts publics caractérisés. Mais, pour cela, il aurait fallu se réserver du temps et se donner un peu plus de peine à l'étude de cette immense matière budgétaire de 4 milliards. Et ce n'est pas cependant que l'on ménage sa peine car la commission du budget mérite d'être louée pour son labeur infatigable ; mais on ménage les situations et les routines avec une complaisance sans limites ; mais on recule d'année en année devant cette féconde réforme administrative, « contenant implicitement la réforme électorale elle-même », et que M. Clémenceau nous avait fait voir, au milieu de nos applaudissements unanimes, comme l'objectif principal de son gouvernement réformateur : mais si nous créons un ministère du travail, qui répond incontestablement à l'un des grands besoins publics de ce temps, nous voulons conserver d'autres ministères démembrés qui auraient été utilement réunis et fondus ensemble, et il en est ainsi de beaucoup d'autres choses ; nous nous évertuons à entretenir ce qui n'a plus d'utilité, par luxe et fantaisie, et nous prétendons y ajouter sans cesse des dépenses nouvelles que réclament les besoins nouveaux du public, nous n'aimons à jouer que la difficulté partout.

J'ai une furieuse envie de jurer que je ne donnerai pas un sou de plus et que je m'en tiendrai aux 4 milliards, tant que nous n'aurons pas fait cette réforme administrative, qui contient la réforme électorale et la réforme budgétaire à la fois.

Hector DEPASSE,
Député de la Seine

Conseil des Ministres

Paris, 13 janvier.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

Le conseil s'est d'abord occupé des affaires du Maroc M. Clémenceau, en qualité de ministre des affaires étrangères par intérim, a communiqué à ses collègues les dépêches qu'il a reçues, notamment une de notre chargé d'affaires à Tanger. Puis le ministre de la marine a entretenu le conseil de la situation de nos bateaux de guerre dans les ports marocains où nous avons assumé la tâche de maintenir l'ordre.

Mouvement préfectoral

M Clémenceau a fait signer un décret par lequel sont nommés préfets

De Seine-et-Marne M. Bascou, préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M Gilbert, mis en disponibilité sur sa demande pour raison de santé.

De Maine-et-Loire : M. Cruchon-Dupeyrat, préfet de l'Aude.

De l'Aude . M. Cornu, sous-préfet de Béziers.

Sont nommés sous-préfets :

De Béziers : M. Boujo, sous-préfet de Pamiers

De Pamiers : M. Aquilèra, sous-préfet de Trévoux.

De Trévoux : M. Giacometti, sous-préfet d'Yssingeaux

D'Yssingeaux : M. Clergerie, chef de cabinet du préfet.

De Florac : M. Vigouroux, publiciste, en remplacement de M Magny, appelé sur sa demande à d'autres fonctions

Promotions dans la marine

Le ministre de la marine a soumis à la signature du président de la République des décrets aux termes desquels sont nommés :

Vice-amiral, en remplacement des vice-amiraux Péphau et Gourdon, atteints par la limite d'âge les 8 et 19 janvier, le contre-amiral Bouet de Lapeyère, ancien commandant de la division navale de l'Atlantique, actuellement préfet maritime par intérim à Brest, et le contre-amiral Bellue, ancien commandant de la marine à Bizerte, actuellement membre du comité technique.

Contre-amiral, les capitaines de vaisseau Forestier et Nény.

Les travaux des Chambres

Le conseil s'est enfin occupé de l'ordre des travaux dans les Chambres, au cours de la session ordinaire qui s'ouvre demain.

En ce qui concerne la Chambre des députés, le conseil a confirmé sa décision de demander la mise à l'ordre du jour de la discussion de la réforme des conseils de guerre et celle de l'impôt sur le revenu, laissant à la Chambre la liberté de décider auquel de ces deux débats elle donnera la priorité.

Le ministre de la guerre sera retenu au début de la session au Sénat pour la discussion de la proposition relative à la réduction des périodes des réservistes et des territoriaux. Il se pourrait donc que la Chambre commençât par l'impôt sur le revenu, ou qu'elle alternât chaque semaine cette question avec celle des conseils de guerre. Le gouvernement, à quelque décision qu'elle s'arrête, se tiendra à sa disposition.

En ce qui concerne le Sénat, c'est comme nous venons de le dire, la question des 13 et 28 jours qui viendra en premier. Le conseil désire qu'on fasse venir le plus vite possible en discussion la question du rachat de l'Ouest.

Mais, outre que le rapport n'est pas encore déposé, les ministres des travaux publics et des finances se trouvent dans la nécessité de conférer avec la commission des finances appelée, comme on sait, à donner son avis sur les conséquences financières du rachat.

Cette commission avait demandé au gouvernement communication de trois rapports émanés d'ingénieurs des ponts et chaussées chargés par le ministre des travaux publics d'indiquer les avantages et les inconvénients du rachat. De ces documents, d'ordre absolument confidentiel, le gouvernement ne consent à communiquer qu'un seul à la commission sénatoriale et encore sous la réserve qu'il ne sera pas livré à la publicité.

C'est sur ce point que MM. Caillaux et Barthou doivent conférer avec la commission après la reprise des travaux législatifs.

ÉCHO

Le Pape contre les non tonsurés

Un certain nombre de prêtres italiens ont renoncé à porter la tonsure ainsi, il n'est point possible, quand ils remplacent la soutane par des vêtements laïques, de reconnaître leur véritable état. Ils n'usent pas de cette liberté « ad majorem Dei gloriam », on les voit en des lieux dont ils devraient ignorer jusqu'à l'existence, ils fréquentent chez des « créatures » qui sont la perdition des âmes et la ruine des corps ; ils vivent comme des païens. Le Pape, vigilant, veut mettre ordre à cela : il vit édicter contre les non tonsurés des peines canoniques très graves.

Tous les prêtres vont donc porter la tonsure : ce qui est une bonne affaire pour les coiffeurs. C'est d'ailleurs la seule concession qu'ils feront à Satan, qu'ils doivent trouver vraiment « rasoir » ! ils n'entendent pas pour si peu renoncer aux joies du Paradis.

Les Marocains et notre artillerie

Les Marocains ont toujours éprouvé la crainte presque superstitieuse de notre artillerie. On le vit bien en 1844, et, chose curieuse les mêmes craintes s'élevèrent contre notre armement de *Rubis* lancé alors pour la première fois, des tribus à la Conquête, dont les Anglais se servirent déjà en 1860, à l'attaque de l'avant-port de Rochefort par lord Cochrane. Les effets de l'expérience du prince de Joinville furent foudroyants. A Tanger, une seule fusée renversa une maison et tua cinq personnes. A Mogador, la partie nord de la ville ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines ; quatre-vingt-deux fusées avaient été lancées et chaquune sur Tanger. Le tir était considéré comme dangereux pour nos artilleurs, car les bouches de feu avaient, chez nos marins, des contorsions en vue de l'occupation d'Alger. Cependant, aucun accident n'eut lieu à bord du *Rubis*, on observa seulement que le fil manquait un peu de justesse. De nouveaux essais furent ordonnés afin de mettre notre marine à la hauteur des autres puissances.

Pour les chevaux

Notre vigilante société protectrice des animaux dont les inspecteurs scrutent d'un œil sévère les fouets des cochers, ne semble pas s'émouvoir outre mesure, des courses de taureaux où ces pauvres chevaux sont plus ou moins maltraités. On sait le goût des Espagnols pour ces genre de spectacles. En 1907 2.980 taureaux, 2.729 chevaux et 7 toréadors ont été immolés à leur passion sanguinaire. Notre Midi est gagné par la contagion : la tauromachie n'y prend point ces proportions effrayantes, mais les corridas sont fort suivies. Les âmes sensibles qui plaident avec éloquence la cause des petits oiseaux, des petits chats et d'autres petites bêtes, n'interviendront-elles pas en faveur des chevaux dont les entrailles pendent, dont le sang coule, qu'on martyrise agonisants pendant qu'on s'amusent ? Et pourquoi ne prendrait-on pas aussi la défense des taureaux ?

Mines profondes

On n'avait jamais extrait d'or à une profondeur plus grande que 1.200 mètres, en Californie.

C'est l'Australie qui possède maintenant la mine d'or la plus profonde.

Il y a peu de temps que des puits, à New-Chum-Railway à Bendigo, ont été creusés jusqu'à une profondeur de plus de 1.435 mètres, et le quartz lorré à cette profondeur a été échantillonné et broyé. Résultat : une quantité d'or égale à une once par tonne a été obtenue.

On va un peu loin...

L'odeur de sainteté

Il paraît qu'elle existe réellement, matériellement. C'est du moins le docteur Dumas qui nous l'affirme. Renan avait conté jadis à son ami Janssenis l'origine de cette légende.

Il s'agissait, disait-il d'une religieuse druse (ou bien maronite) qui était réputée sainte, au temps du voyage de Syrie, surtout à cause du parfum d'encens qui émanait d'elle et dont sa cellule était embaumée. Plus tard, après sa mort, le couvent fut démoli, et la démolition mit à nu des conduits qui, disaient-elle, dans le mur, amenaient la vapeur d'encens. D'où grand scandale.

Et Renan concluait :

« Mon cher ami, nous sommes impuissants de mettre à nu les canaux qui amènent l'encens, par moments, le rhe dis qu'il vaudrait mieux ne pas y toucher et laisser les adorateurs s'edifier. »

Réclame originale

Liszt, à qui l'Allemagne élève aujourd'hui plusieurs monuments, n'eut pas toujours des succès qu'il méritait. Un soir il donnait un concert dans une grande villa avec le célèbre chanteur Rubini. Le public fut des plus nombreux — une centaine de personnes dont une seule femme — et des moins enthousiastes. Comme ils devaient donner plusieurs représentations en cette ville, ils étaient très abattus. Soudain, Liszt eut une idée merveilleuse. A la fin de la soirée, il invita tous les spectateurs à souper. Cela lui coûta 500 fr., mais, le lendemain et les jours qui suivirent, la salle était pleine bien avant l'heure annoncée pour le spectacle. Et comme les applaudissements étaient très nourris, on jugea inutile d'inviter les nouveaux spectateurs à souper.

Nouvelle à la Main

Entre chiens, après le concours :

— Tu viens d'avoir une médaille...

— Ah ! est-ce que ça se mange ?...

Un autre toutou, à son caniche :

— Figure-toi qu'ils ne m'ont donné qu'une mention honorable...

— Oui ; ils ont été un peu chiens...

***

— A table d'hôte : un Anglais s'empare du plat d'asperges.

— Ah ! vous-vous ne passer la sauce ?

— Oui, répond son voisin, quand vous n'aurez passé les asperges !

CHEZ « MA TANTE »

« Mon Oncle » a le cœur dur « Ma Tante » veut divorcer

Les trucs d'une « nièce » blanchisseuse anglaise

Aider les pauvres dans leur détresse et les protéger contre les usuriers, tel était le but de ce moine démocrate du XVe siècle, Savonarole, qui le premier institua à Florence le système des Monts-de-Piété.

L'institution florentine se répandit à travers l'Europe mais ne tarda pas à se déformer suivant les pays et qui plus est au mieux des intérêts des usuriers de ceux contre qui elle était dirigée. Et c'est ainsi que nous trouvons aujourd'hui en Angleterre ce genre d'usure autorisée par la loi et pratiqué dans de telles proportions qu'un journaliste anglais déclarait récemment après une étude approfondie du fonctionnement des prêts sur gages en Europe :

« Après ce vaste examen et ces études comparatives, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il n'existe nulle part un système d'usure aussi abominable que le système des prêteurs qui, chez nous, est sanctionné par l'Etat ».

Supériorité des Monts-de-Piété français

La France est certes mieux partagée sous ce rapport et depuis longtemps. Le Mont-de-Piété de Lille en particulier peut être cité comme modèle, bien qu'il ne réalise pas entièrement l'idée du moine Savonarole qui aurait voulu fonder le prêt sur gages réglementé et financé par l'Etat, sans intérêt.

Le Mont-de-Piété de Lille, fondé en 1618, est régi en conformité d'un décret de 1858 par une Commission indépendante.

Les droits perçus sur les emprunteurs ne sont pas supérieurs à 7 % — et l'on parle encore de réduire ce taux ; le but poursuivi étant de prêter à 5 % — alors qu'en Angleterre le système autorisé prélève jusqu'à du 600 %.

« A la différence des Monts-de-Piété du continent, dit notre journaliste anglais, alors que partout flottent sur ces établissements les couleurs nationales, nous n'avons retenu, de l'institution de Savonarole que les trois boules d'or de Lombardie »

L'enseigne existe, mais c'est tout : « L'Etat anglais en ce qui concerne le prêt sur gages, a concilié les maux de l'usure avec les abus du monopole. Le Mont-de-Piété a été transformé en Mont-de-Misère. »

Est-ce à dire que nos Monts-de-Piété réalisent un idéal, que « Ma Tante » des Français soit une personne parfaite ? Tel n'est pas notre avis « Ma Tante » est certainement une admirable personne comparée à « Mon Oncle » anglais qui, lui a toutes les allures d'un vieil avare au cœur dur.

T. iste Ménage

« Ma Tante » a toutes les qualités féminines, moins toutefois cette délicatesse de rapports qui permettrait aux pauvres honteux de venir à elle sans rougir et d'échapper ainsi à la horde des exploiteurs qui, profitant de l'amour-propre des besogneux triplent et quadruplent le taux officiel, de sorte qu'en France on peut dire que « Ma Tante » qui bonne serait la meilleure des tantes si elle pouvait se débarrasser de cet « Oncle » rapace qui s'obstine à vivre à ses crochets.

Horrible ménage qui fait dévier la plus philanthropique des institutions !

Le divorce est possible cependant et les directeurs des Monts-de-Piété de France s'attachent à éloigner cet oncle usurier et parasite. Mais celà n'est pas commode car « ta nièce » comme voyageur de tenue, chassé par la porte, il rentre par la fenêtre.

En instance de divorce

M. Aldebert, directeur du Mont-de-Piété de Lille, a bien voulu nous communiquer les documents relatifs aux travaux du 1er Congrès des Monts-de-Piété français qui s'est tenu à Aix le 28 novembre dernier et nous y avons trouvé entre autres questions mises à l'étude :

1° Le changement de dénomination du Mont-de-Piété qui s'appellerait Caisse de prêts sur gages ou Banque de prêts sur gages.

2° Possibilité de prêter sur les brevets d'invention, afin de secourir d'infortunés travailleurs souvent exploités de façon éhontée.

3° Suppression du trafic des reconnaissances et mesures à prendre contre les « porteurs. »

Si les travaux du prochain Congrès aboutissent, on voit que « Ma Tante » enfin débarrassée de « Mon Oncle », sera devenue parfaite.

« Les intermédiaires, nous dit aussi M. Aldebert, empêchent les infortunés qui recourent au « Mont-de-Piété » de profiter de tous ses avantages » :

La Fondation Masurel

Il existe, en effet, à Lille, une fondation de prêts gratuits qui n'atteint pas son complet développement et qui d'après nous doit une part de son insuccès à cette interposition des commerçants spéciaux. C'est la fondation de 200.000 francs que fit en 1867 Bartholomé Masurel, bourgeois de Lille, « à l'effet d'établir un Mont-de-Piété où l'on prêterait sans usure » à l'ouvrage du « Lombard », établissement de l'époque qui prêtait moyennant un intérêt.

Si la fondation Masurel est aujourd'hui de plus en plus prospère, au point de vue financier, son capital atteignant près de 500.000 francs, l'activité de son fonctionnement ne répond pas à cette prospérité.

C'est que le donateur a spécifié dans son acte « que l'emprunteur doit aller engager et retirer lui-même l'objet sur lequel il veut emprunter ».

La belle œuvre de bienfaisance qu'est le prêt gratuit, sans le moindre intérêt, est annihilée par l'existence des intermédiaires car s'ils étaient supprimés, les emprunteurs finiraient évidemment par surmonter leur fausse honte et par aller eux-mêmes aux guichets du Mont-de-Piété. Les 500.000 francs de la fondation Masurel seraient vite utilisés et l'idée du généreux donateur prendrait tout l'essor qu'elle comporte.

Ceux qui n'ont pas honte...

Le moine Savonarole voulait au XVe siècle que les prêts fussent gratuits ; il ne peut arriver à son but faute de ressources et ce que depuis trois siècles l'usure empêche à Lille l'utilisation complète des capitaux versés dans cette intention !

Il existe en France des Monts-de-Piété qui prêtent gratuitement à Grenoble, à Montpellier, à Nice. A Toulouse, une fondation spéciale, permet d'assurer aux emprunteurs des avantages identiques à ceux qui assurent à Lille le legs Masurel. A Nîmes et à Angers, les Monts-de-Piété n'exigent aucune rémunération de 5 à 6 % seulement.

Dans toutes les villes dotées d'un Mont-de-Piété, le même piste des « porteurs » est signalée au même titre que le trafic des reconnaissances et les engagiste qui aurait pu se rendre lui-même aux guichets laisse 25 ou 30 % de son emprunt entre les mains de l'intermédiaire, bruyeux encore si la gêne momentanée ne l'amène pas à accepter des offres d'usure car le porteur est souvent aussi marchand de reconnaissances.

Cette plaie que les Commissions s'efforcent à faire disparaître, ne les empêche pas de chercher partout à alimenter la importance de la dotation l'intérêt perçu au taux légal de 5 %.

Les excédents de recettes au lieu d'être capitalisés servent alors attribués aux hospices ou autres établissements de bienfaisance, désignés par le Préfet et le Conseil municipal.

Nous avons déjà, dès le début de cet article, signalé la différence énorme existant entre les Monts-de-Piété français et les établissements anglais qui, autorisés par l'Etat, prêtent sur gage, on nous permettra de conclure par un exemple typique qui accentuera encore la supériorité non seulement des nos Monts-de-Piété, mais aussi des emprunteurs français que la misère ne pousse encore jamais aussi loin que par exemple les blanchisseuses anglaises.

Tout « au clou » même le linge du client

L'exemple est tiré d'un article du « Pall Mall Gazette », il sera difficile de nous accuser de chauvinisme, puisque s'est un Anglais qui parle :

« Pour bien apprécier, dit-il, les avantages que le Mont-de-Piété français offre aux ouvrier, prenons l'exemple de la blanchisseuse imprévoyante de Londres, C'est un lundi matin. Ses baquets, sa planche et ses fers à repasser sont tous en gage. Elle n'a pas d'argent pour les dégager ; l'argent est pour nettoyer immédiatement un tas de linge sale qu'on lui a donné à blanchir.

1° Elle engage la moitié de ce linge afin de dégager ses baquets et planches du savon (intérêt prélevé sur le linge sale sous).

Elle lave la moitié du linge qui lui reste et :

2° Elle engage cette moitié propre de son blanchissage afin d'avoir la mobilité nécessaire d'abord (intérêt prélevé sur le linge sale, six sous).

Elle lave ce linge, et :

3° Elle engage ses baquets pour avoir ses planches et ses fers (intérêt payé pour ceci, six sous.)

Elle repasse le linge qu'elle a : alors :

4° Elle engage ce linge repassé pour avoir celui qui ne l'est pas (intérêt payé pour le linge non repassé, six sous.)

Elle repasse ce linge, puis :

5° Elle engage ses fers et sa table pour avoir l'autre moitié de son blanchissage maintenant achevé (intérêt pour le linge repassé, (six sous.)

Elle livre son blanchissage et reçoit environ 7 fr. 50. Elle aura dépensé 1 fr. 50 d'intérêts au profit de prêteurs. Or supposons que les baquets étaient sur chaque créancier pour une somme inférieure à 5 francs et que les emprunts subséquents dont les intérêts se sont accumulés n'ont jamais excédé cette somme, à Paris, cette intermédiaire blanchisseuse n'aurait pas payé un sou d'intérêt de la série de ses emprunts successifs engagements, car à Paris, on ne prête pas d'intérêt sur les sommes inférieures à 5 francs.

La blanchisseuse parisienne économise ainsi de petits recours à ses fonds de petits prêts.

Il règne à Londres une grande misère et l'usure s'y épanouit....

Gustave FRANÇOIS.